

Ci-après, la ventilation des coûts à fournir pour la soumission et qui sera utilisée avec l'accord préalable de l'ORGANISME PUBLIC (le propriétaire) pour l'exécution du contrat de construction. Sauf indications contraires, tous les montants incluent les coûts des fournitures et de la pose des matériaux et tous les autres coûts directs et indirects (ex. transport, déplacements, location d'équipement, protection et sécurité des périmètres, etc.)

La présente ventilation de la soumission doit être remplie.

Inscrire le prix correspondant à chacun des travaux demandés. Chacun de ces prix exclut la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

	Montants	
Conditions Générales	_____	\$
Démolition	_____	\$
Toiture	_____	\$
Revêtements ignifuges-intumescents	_____	\$
Systèmes intérieurs	_____	\$
Revêtement de plancher	_____	\$
Portes, cadres et quincaillerie	_____	\$
Cloisons amovibles et vitrerie	_____	\$
Charpenterie-menuiserie	_____	\$
Protection	_____	\$
Peinture	_____	\$
Toiles solaires	_____	\$
Gicleurs	_____	\$
HVAC	_____	\$
Contrôle	_____	\$
Électricité	_____	\$
Plomberie	_____	\$
Administration et profits	_____	\$
Sous-total des travaux	_____	\$
<b>TPS</b>	_____	\$
<b>TVQ</b>	_____	\$
<b>TOTAL</b>	_____	\$